



Edito

Le projet éolien du ruisseau de Margot poursuit son processus de développement. Depuis septembre 2021, les services de l'Etat analysent l'ensemble du dossier comme cela est prévu par la réglementation en vigueur.

De notre côté, nous restons mobilisés pour poursuivre les échanges avec l'équipe municipale et l'ensemble des Bréhandaises et Bréhandais, comme ce fut le cas lors des premières phases du projet éolien du ruisseau de Margot. Le présent bulletin d'information vous apportera des informations sur l'avancée du projet.

Convaincus par la nécessité de débattre des moyens d'actions contre le dérèglement climatique et pour la transition énergétique, nous vous invitons à venir voir la compagnie de théâtre Spectabilis, qui promeut une pédagogie divertissante autour de cette thématique parfois anxiogène.

Le projet éolien du ruisseau de Margot sera l'un des outils pour la réussite de cette transition énergétique. Nous aurons aussi l'occasion de nous rencontrer une nouvelle fois et d'échanger à ce sujet en marge de la soirée.

Bonne lecture,
L'équipe projet de wpd



Pièce de théâtre !

wpd vous invite le 13 juin à 20h00
à la représentation de la pièce
"ATMOSPHÈRE ATMOSPHÈRE"
de la compagnie Spectabilis !

voir p.8



Photomontage - Vue prise depuis la Ville ès Renaud.

Le projet :
Contribuer aux besoins
en énergie du territoire

Les chiffres clés du projet



3
éoliennes



12,4 %
de la consommation
d'électricité résidentielle
de Lamballe Terre et Mer



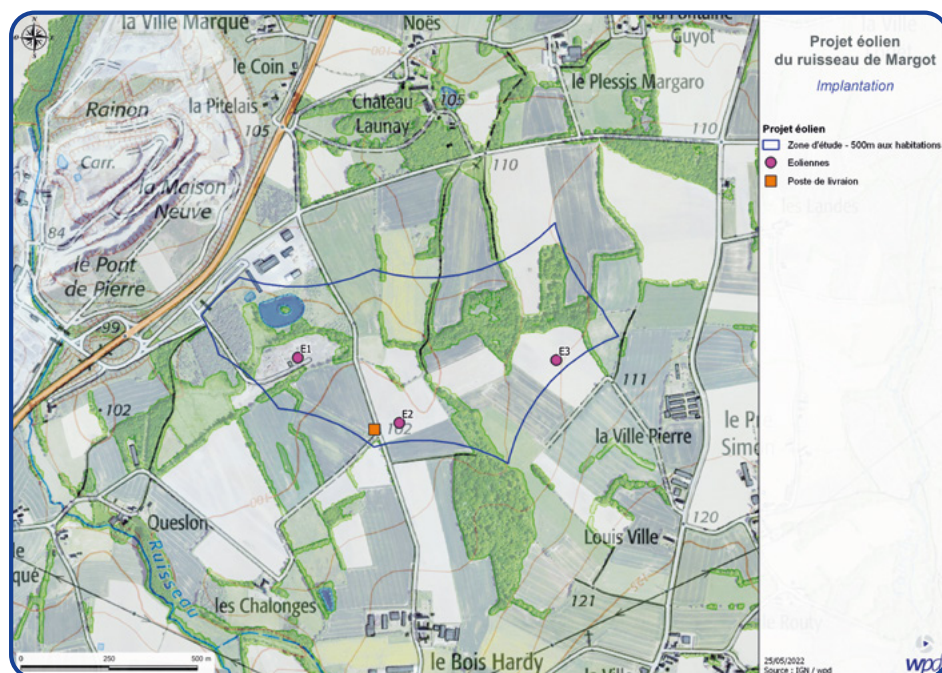
31 000 MWh
Production électrique
du projet
par année d'exploitation



12,6 MW
Puissance maximale
du parc éolien

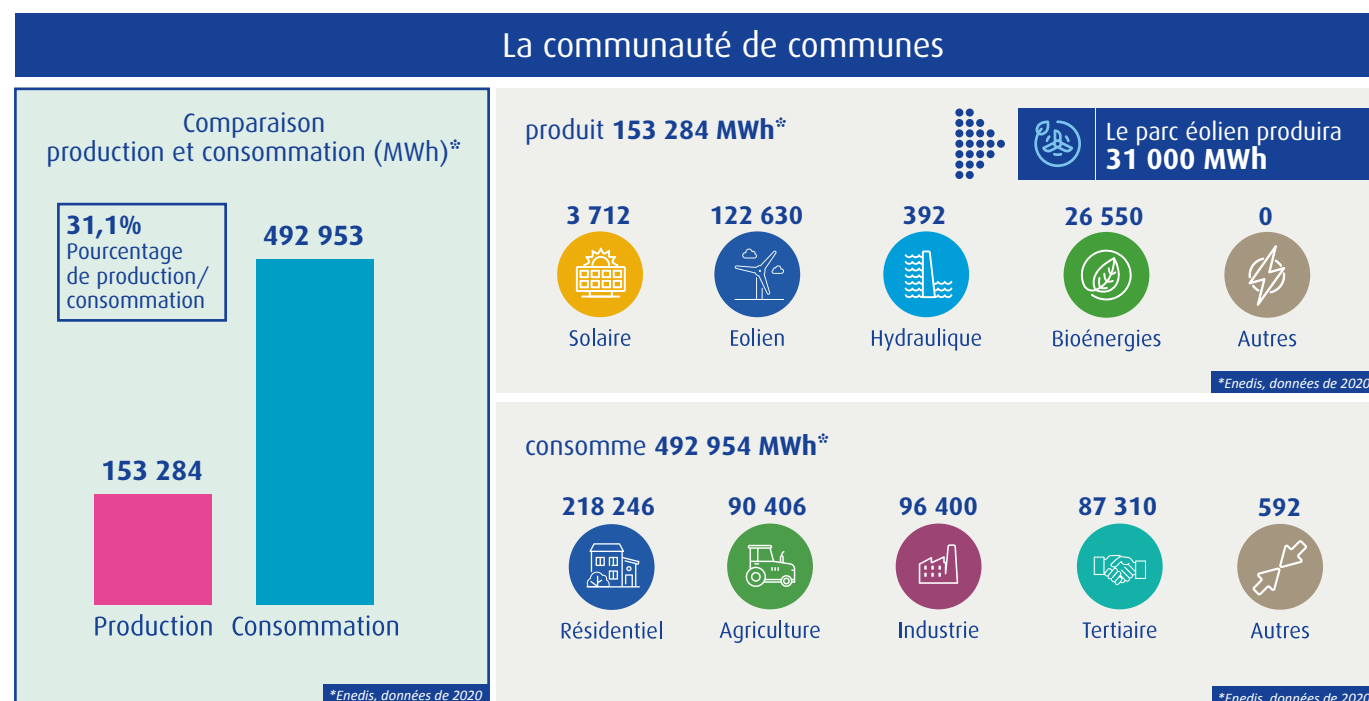
Une implantation des éoliennes respectueuse des enjeux du territoire

L'implantation des éoliennes a été déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



Le projet éolien répondra aux besoins locaux en électricité

Alors que seulement 30 % de l'électricité consommée sur le territoire la communauté de communes y sont produits, le projet éolien du ruisseau de Margot produira plus de 12 % de la consommation résidentielle du territoire.



Photomontage depuis la mairie de Bréhand

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 847 m



Photomontage depuis le sud du bourg de Bréhand

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 524 m



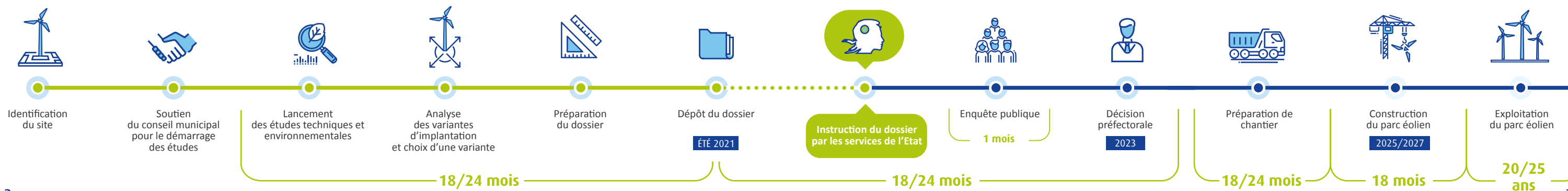
Photomontage depuis la Ville ès Marqué

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 084 m



Méthodologie des photomontages

Les prises de vue sont sélectionnées en accord avec le bureau d'étude indépendant expert en paysage qui réalise l'étude. Les emplacements des prises de vue sont choisis selon plusieurs critères, de façon à être les plus représentatifs de l'utilisation et la fréquentation du territoire : axes de passage, lieux de vie principaux (centres bourgs, hameaux proches...), patrimoine. Ils visent également à évaluer l'insertion du projet depuis les lieux les plus sensibles paysagèrement : monuments historiques, vallées, sites classés...



Des mesures environnementales autour du projet

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice de la commune et de ses habitants. Elles visent également à ce que le projet éolien soit synonyme de gain net de biodiversité. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire : aménagement paysager, mesures pour la biodiversité... Elles sont co-construites avec les bureaux d'étude et les acteurs locaux, associations naturalistes, élus des communes.

Un renouveau pour la peupleraie du bourg

La mesure environnementale majeure du projet éolien du ruisseau de Margot consiste à une restructuration de la peupleraie du bourg dans un objectif de plus-value écologique, de pédagogie et de loisirs.

Cette mesure sera liée à l'aménagement d'une nouvelle boucle de promenade permettant de lier les chemins pédestres déjà existants.



Une nouvelle boucle pour vos randonnées

Une connexion de ce nouvel espace au circuit de randonnée du Bois-Hardy est en effet prévue le long du nouveau lotissement jusqu'au chemin menant à La Ville Louët.

Des aménagements seront également proposés le long du circuit du Bois-Hardy avec notamment une halte pédagogique à la sortie du bois de La Potence.



Que révèlent les études du mât de mesure ?

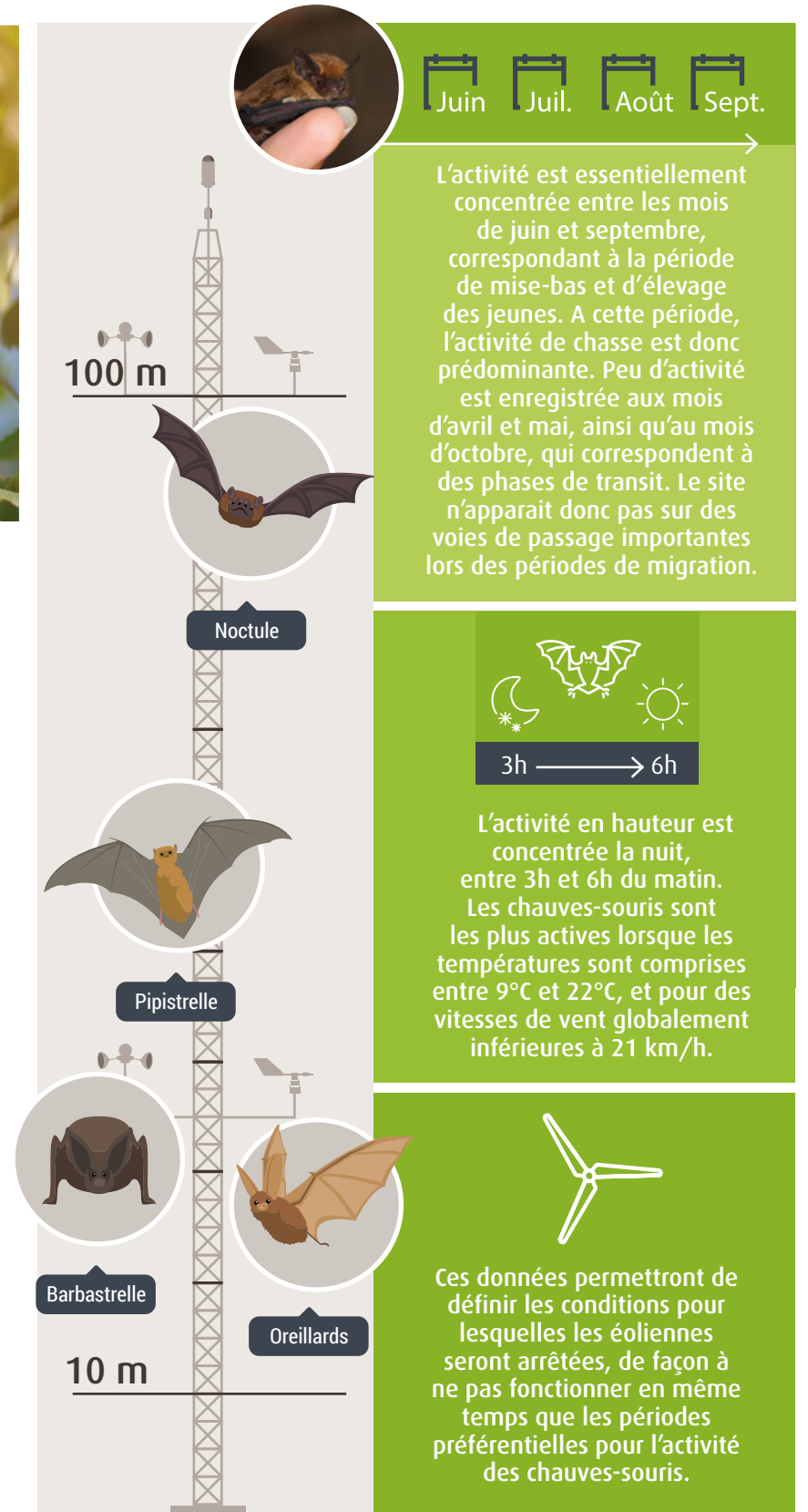
Nous en avons parlé, le mât de mesure de vent a été démonté au début du mois de novembre 2021, et ce après plus de 16 mois d'étude sur site. Outre la caractérisation précise de la ressource en vent, jugée très bonne, le mât de mesure nous a permis d'effectuer une étude longue durée sur l'activité des chauves-souris à 10 et 100 mètres d'altitude.



Il ressort de cette étude que l'activité des chauves-souris est globalement faible, et 6 fois inférieure à 100 mètres par rapport au niveau d'activité au sol. Les espèces les plus couramment contactées sont la **Pipistrelle commune**, la **Pipistrelle de Nathusius** et la **Pipistrelle de Khül**.

À 10 m, on retrouve également le groupe des **Murins**, celui des **Oreillards** et la **Barbastelle d'Europe**, qui sont des espèces évoluant à proximité de milieux humides et des structures boisées. Ces espèces s'éloignent peu des éléments arborés, de façon à rester au plus proche de leurs proies.

À 100 m, ce sont des espèces de haut vol qui sont enregistrées, capables notamment de chasser à des altitudes plus importantes. Les trois pipistrelles y sont donc actives. La présence de la **Sérotine commune**, de la **Noctule commune** et de la **Noctule de Leisler** est notée, mais reste anecdotique. Ces deux dernières sont connues pour être des chauves-souris migratrices, capables de voler en hauteur sur des distances plus ou moins longues.



Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?

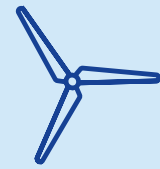


C'est plus compliqué. Un bien dépend de biens trop de critères pour que ça ait un vrai impact. La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, ...) et subjectifs. Un parc éolien n'a aucun impact sur les critères objectifs. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui varient d'une personne à l'autre.

Selon l'Ademe, les riverains ont tendance à anticiper l'arrivée de nuisances avant la construction d'un parc éolien. Ces craintes s'effacent généralement une fois le parc construit.

Au final, 76% des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020).

Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



Elles sont intégralement démontées à la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants du parc **ont l'obligation par arrêté préfectoral de remettre le site dans son état initial**. Ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée.

Recyclage : les éoliennes sont-elles recyclables ?



Les éoliennes sont recyclables quasiment intégralement. Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles sont faites dans le même matériau que les coques de bateau. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables. Les premières seront utilisées sur des parcs éoliens en mer, dont un projet de wpd.

Intox : en France, on n'enfouit pas les pales ! C'est interdit par la loi.

Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte. À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 30 décibels, ce qui est similaire au niveau sonore conseillé dans un chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

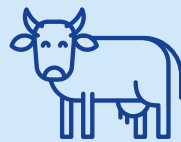
L'éolien et la santé



Contrairement aux idées reçues comme le précise l'ANSES dans son rapport du 14 février 2017 « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non-audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».

L'académie de Médecine (rapport du 3 mai 2017) complète cette information en précisant « l'éolien terrestre présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc sur certaines maladies (asthmes, BPCO, cancers, maladies cardio-vasculaires) ».

Elevage : l'éolien peut-il avoir un effet ?



La France compte plus de 8.000 éoliennes en France, la plupart sur des terres agricoles, sans que cette cohabitation n'ait créé le moindre trouble.

Aucune étude n'a mis en évidence un effet négatif des parcs éoliens sur la santé d'élevages voisins.

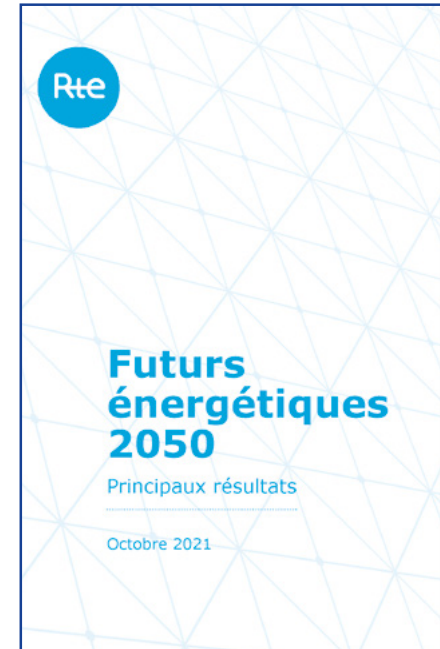
L'Agence nationale de sécurité sanitaire (l'Anses) a été chargée d'enquêter sur le seul cas particulier où des doutes existaient (à Nozay). Elle a conclu que les éoliennes n'étaient pas responsables des troubles des vaches, ceux-ci sont sûrement dus à une mauvaise installation électrique dans le bâtiment d'élevage.

Les installations éoliennes sont très strictement contrôlées. Toutes les éoliennes ont une mise à la terre et les câbles électriques sont isolés dans des gaines.

Réduction du balisage lumineux

Le balisage lumineux des éoliennes est obligatoire de jour (flash blanc) comme de nuit (flash rouge) pour garantir la sécurité aéronautique et celle des exercices militaires. **Aujourd'hui, la filière éolienne veut aller plus loin, et plaide pour restaurer la « nuit noire ».**

Le ministère de la Transition écologique a annoncé de nouvelles mesures en ce sens cette année : d'abord les signaux lumineux seront orientés vers le ciel, pour être moins visibles depuis le sol. Cette mesure doit être progressivement appliquée à tous les parcs existants. Et sur proposition de la filière éolienne, des expérimentations sont en cours pour que des technologies de détection permettent aux balisages de s'allumer qu'à l'approche d'un avion. La mesure pourrait faire l'objet d'une généralisation progressive à tous les parcs à partir de mi-2022.



Comment produire l'électricité de demain ?

Le gestionnaire du réseau électrique RTE a publié en février 2022 une grande étude prospective pour anticiper comment nous produirons l'électricité dont nous aurons besoin en 2050.

L'étude montre que nos besoins en électricité vont fortement augmenter car la transition écologique entraîne de nouveaux besoins, comme les véhicules électriques, le chauffage électrique, etc.

Or selon RTE, le parc nucléaire est vieillissant et ne pourra plus suffire à lui seul. RTE estime (basé sur les considérations techniques remontées par la filière nucléaire) que d'ici 2050 cette énergie ne pourra représenter que 50 % maximum du mix électrique, même en renouvelant le parc nucléaire et en tenant compte de la capacité de la France à construire de nouveaux réacteurs.

L'objectif est donc de diversifier les sources d'énergie pour anticiper nos besoins futurs... dès maintenant et pour garantir notre indépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles importées d'autres pays. Toutes seront nécessaires face à l'ampleur du défi. L'éolien terrestre est considéré comme indispensable et devra être multiplié entre X2,5 et X4 d'ici à 2050 pour atteindre la neutralité carbone et lutter contre le dérèglement climatique.

(Rapport « Futurs énergétiques 2050 », Enedis, 16 février 2022).

Spectacle - Débat

Salle des Fêtes de **Bréhand**



→ Lundi 13 juin 2022 - 20h00



Dans le cadre de son engagement pour la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique, **wpd vous propose le spectacle « ATMOSPHERE ATMOSPHERE »** de la compagnie de théâtre Spectabilis.

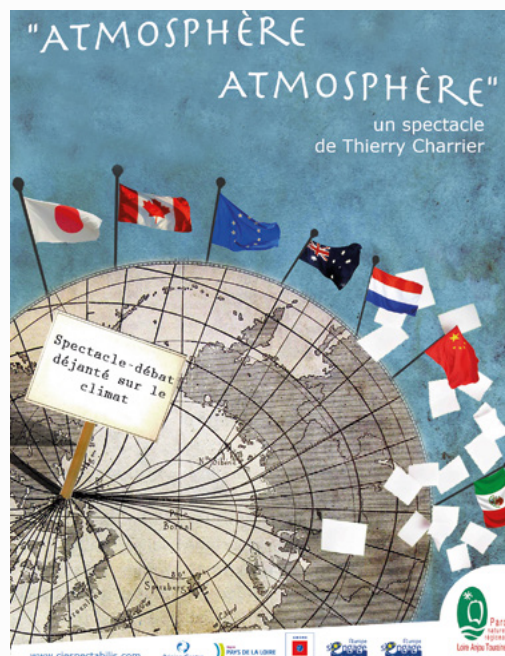
« **ATMOSPHERE ATMOSPHERE** » *qu'est-ce que c'est :*

Un spectacle-débat pour sauver l'éco-citoyen déprimé, dans lequel il sera question de super-héros planétaires, de lutte contre le dérèglement climatique ou bien encore de notre rapport rapport à la nature.

L'équipe de wpd sera présente pour échanger avec vous sur cette soirée théâtrale et sur l'avancée du projet éolien du ruisseau de Margot.

Spectacle

Entrée gratuite



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Boulogne-Billancourt et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire en s'appuyant sur le comité citoyen de la commune.

Pour plus d'information, contactez-nous !

www.wpd.fr

wpd onshore France - 11 impasse Juton 44000 Nantes

✉ energie.brehand@wpd.fr